



Nombre de Conseillers
En exercice : 27
Présents : 23
Votants : 27

Délibération n° 26.04.11

OBJET

TARIFS DES SERVICES PÉRISCOLAIRES

RAPPORTEUR
MME POULAIN-DUFOUR

Date d’Affichage
26 juin 2026

**Transmission en
Préfecture**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 25 juin 2026

Le jeudi 25 juin 2026, le Conseil municipal de la commune de Boissise-le-Roi s’est réuni salle du Conseil à la Mairie de Boissise-le-Roi, après convocation légale du 18 juin 2026, sous la Présidence de Madame Véronique CHAGNAT, Maire.

Conformément à l’article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, **Madame Rosa DEBBABI** est nommée secrétaire de séance, et ceci à l’unanimité des membres présents.

Membres présents :

Mme CHAGNAT, Mme DEBBABI, M. CERVO, M. MILLERAT, Mme PHILIPPE, M. SANTOS, Mme POULAIN-DUFOUR, M. SEIGNANT, M. MOUSSET, M. FERNANDES, Mme RUELLE, M. GRANDVILLEMIN, Mme THOMASSIN, M. SEGALA, M. OUDOIRE, M. MINNITI, M. SALL, M. BRETTE, Mme FERNANDES, M. MONIN, Mme PATTIER, Mme WAGNIES, Mme ROUSTEAU.

Membres excusés :

Mme THOMAS (pouvoir à Mme CHAGNAT), Mme DA FONSECA (pouvoir à M. MONIN), Mme MAINGAULT (pouvoir à Mme RUELLE), Mme VELOSO (pouvoir à Mme DEBBABI).

Exposé des motifs

Une commission des affaires scolaires s’est tenue le 12 juin 2026, au cours de laquelle a été proposée la revalorisation des tarifs des activités périscolaires selon les tableaux ci-dessous :

Tarifs de restauration scolaire :

QF	Tarifs/repas
A	3,50 €
B	4,15 €
C	4,85 €
D	5,15 €
E	5,25 €
F	5,35 €
Ext	8,50 €

Tarifs périscolaire élémentaire :

QF	Forfait mensuel matin 7h30-8h30	Forfait mensuel soir 16h30-18h45	Forfait mensuel étude 16h30-18h	Forfait mensuel post-étude 18h-18h45	A la carte matin	A la carte soir
A	17,60€	32,60€	22,20€	10,40€	2,40€	2,90€
B	18,50€	33,65€	22,80€	10,85€	2,75€	3,25€
C	20,60€	39,05€	26,95€	12,10€	2,95€	3,45€
D	22,40€	42,70€	29,40€	13,30€	3,50€	4,00€
E	24,00€	45,40€	31,35€	14,05€	4,15€	4,65€
F	25,50€	48,35€	33,35€	15,00€	4,75€	5,25€

Il est précisé que les tarifs du soir (maternelle et élémentaire) incluent 0.50€ correspondant au coût du gouter fourni.

REÇU EN PREFECTURE

le 26/06/2026

Application agréée E-legalite.com

99_DE-077-217700400-20260625-26_04_11-DE

Tarifs périscolaire maternelle :

QF	Forfait mensuel matin 7h30-8h30	Forfait mensuel soir 16h30-18h45	A la carte matin	A la carte soir
A	17,60€	32,60€	2,40€	2,90€
B	18,50€	33,65€	2,75€	3,25€
C	20,60€	39,05€	2,95€	3,45€
D	22,40€	42,70€	3,50€	4,00€
E	24,00€	45,40€	4,15€	4,65€
F	25,50€	48,35€	4,75€	5,25€

Tarifs périscolaire mercredis à la carte :

QF	Matin sans repas	Matin avec repas	Après-midi sans repas	Après-midi avec repas	Journée
A	8,10€	11,60€	8,60€	12,10€	20,30€
B	8,10€	12,10€	8,60€	12,60€	20,80€
C	8,10€	12,70€	8,60€	13,20€	21,35€
D	8,15€	13,20€	8,65€	13,70€	22,00€
E	8,35€	13,50€	8,85€	14,00€	22,55€
F	8,55€	13,85€	9,05€	14,35€	23,05€
Ext	14,05€	19,45€	14,55€	20,00€	34,35€

Accueil de loisirs – Vacances scolaires

QF	Semaine de 5 jours (sans jour férié)	Semaine de 4 jours (avec 1 jour férié)	Semaine de 3 jours (avec 2 jours fériés)
A	83,15€	66,50€	49,90€
B	96,15€	76,90€	57,75€
C	105,80€	84,70€	63,50€
D	111,80€	89,45€	67,10€
E	117,15€	93,80€	70,35€
F	122,60€	98,10€	73,60€
Ext	172,25€	137,80€	103,40€

Il est proposé aux membres du Conseil d'approuver les tarifs ainsi modifiés à compter du 1^{er} septembre 2026.

Décision

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la proposition de la commission des affaires scolaires du 12 juin 2026,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

**Transmission en
Préfecture**

APPROUVE les nouveaux tarifs des activités périscolaires, tels qu'indiqués ci-dessus, à compter du 1^{er} septembre 2026.

ADOPTÉ à l'unanimité des membres présents et représentés.

Pour extrait conforme
A Boissise-le-Roi, le 26 juin 2026

Le Maire

Véronique CHAGNAT



REÇU EN PREFECTURE
le 26/06/2026
Application agréée E-legalite.com